

Municipalité de Lac-des-Aigles

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 193-22 CONCERNANT LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA LAC-DES-AIGLES

Aux personnes intéressées par un projet de règlement concernant la démolition des immeubles en général et les immeubles ayant une valeur patrimoniale

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement 193-22, par sa résolution 251-22 à sa séance régulière du 7 novembre 2022, tiendra une assemblée publique de consultation Mercredi, le 7 décembre 2022 à 19 heures à la salle municipale au sous-sol du 75, Principale en conformité des dispositions de la *loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., C.a-19.1);

Qu'il soit visé par ce projet de règlement :

d'établir de nouvelles règles et procédures pour encadrer la démolition des bâtiments datant d'avant 1940 sur le territoire de la Municipalité, particulièrement ceux possédant une valeur patrimoniale ou qui sont inclus dans un site présentant une valeur patrimoniale.

Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la municipalité de Lac-des-Aigles ;

Qu'au cours de cette assemblée publique, le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Que ce projet est disponible pour consultation au bureau municipal, 73, rue Principale, aux heures habituelles d'ouverture (8 h à midi, 13 h à 16 h du lundi au jeudi et le vendredi matin de 8 h à 12 h).

Donné à Lac-des-Aigles
Ce 14/11/2022

Francine Beaulieu
Directrice générale